

**PREFECTURE DE LA MANCHE  
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA REGLEMENTATION  
BUREAU DE LA CITOYENNETE , DES ETRANGERS ET DES ELECTIONS**

\*\*\*\*\*

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**OBJET DE LA CONSULTATION - Élections européennes 2014 et régionales 2015**

**MISE SOUS PLI ET ACHEMINEMENT AUPRES DE LA POSTE  
DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DES CANDIDATS  
AUX ELECTIONS EUROPEENNES DE 2014 ET REGIONALES DE 2015  
MARCHE COMPRENANT 4 LOTS DONT 2 RESERVES (ART. 15 DU CODE DES MARCHES  
PUBLICS)  
(sous réserve d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires ultérieures)**

**MODE DE PASSATION**

Procédure d'appel d'offres ouvert européen à bons de commande, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77-1 du code des marchés publics.

L'absence de commandes ne donnera lieu à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Le jeudi 5 décembre 2013 à 12 h**

Le présent règlement comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

---

# SOMMAIRE

---

Article 1	Objet de la consultation.....	3
Article 2	Procédure.....	3
Article 3	Durée du marché.....	3
Article 4	Conditions de mise en concurrence.....	3 à 4
	Mode d'appel à la concurrence.....	3
	Pouvoir adjudicateur.....	3
	Décomposition en lots.....	3
	Modifications de détail du dossier de consultation.....	4
Article 5	Validité des offres.....	4
Article 6	Présentation des offres.....	4 à 6
Article 7	Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
Article 8	Ouverture des plis – jugement des offres.....	6
	Ouverture des plis.....	6
	Classement des offres.....	6
	Offres anormalement basses.....	7
Article 9	Renseignements complémentaires.....	7
Article 10	Exécution du marché.....	8
Article 11	Mode de règlement.....	8

Le présent marché a pour objet la mise sous pli (ou sous film) et l'acheminement auprès de la Poste **de la propagande électorale des candidats aux élections européennes de 2014 et régionales de 2015, destinée aux électeurs des communes du département de la Manche (sous réserve d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires ultérieures).**

*L'absence de commandes ne donnera lieu à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.*

---

**ARTICLE 2 – PROCEDURE**

La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert européen à bons de commande telle que définie aux articles 33, 57 à 59 et 77-1 du code des marchés publics.

---

**ARTICLE 3 – DUREE DU MARCHE**

Le marché est conclu à compter de sa date de notification. Il expire à l'issue de l'exécution des prestations attendues.

---

**ARTICLE 4 – CONDITIONS DE MISE EN CONCURRENCE**

---

**4-1. : MODE D'APPEL A LA CONCURRENCE**

La présente mise en concurrence est une procédure d'appel d'offres ouvert européen telle que définie aux articles 33, 57 à 59 et 77-1 du code des marchés publics.

**4-2. : POUVOIR ADJUDICATEUR**

Le pouvoir adjudicateur du marché est la préfète de la Manche.

**4-3. : DECOMPOSITION EN LOTS**

Le présent marché est décomposé en quatre lots, répartis comme suit :

**ELECTIONS EUROPEENNES de 2014**

- Lot n°1 : Mise sous pli (y compris le libellé des enveloppes) et acheminement auprès de la Poste de la propagande électorale des **élections européennes**, pour l'ensemble des communes du département, **hors ville de CHERBOURG** (environ 347 670 électeurs pour 600 communes).
- Lot n°2 : Mise sous pli (y compris le libellé des enveloppes) et acheminement auprès de la Poste de la propagande électorale des **élections européennes destinée aux électeurs de la ville de CHERBOURG** (environ 26 770 électeurs).

Ce lot 2 est réservé, en application de l'article 15 du code des marchés publics, « aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L 5213-13, L 5213-18, L 5213-19 et L 5213-22 du code du travail et L 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales ».

Pour mémoire, les élections européennes ne comportent qu'un seul tour de scrutin.

#### ELECTIONS REGIONALES de 2015

- Lot n°3: Mise sous pli (y compris le libellé des enveloppes) et acheminement auprès de la Poste de la propagande électorale des **élections régionales (1<sup>er</sup> et éventuellement 2<sup>ème</sup> tour)** pour l'ensemble des communes du département, **hors ville de CHERBOURG** (environ 347 670 électeurs pour 600 communes).
- Lot n°4: Mise sous pli (y compris le libellé des enveloppes) et acheminement auprès de la Poste de la propagande électorale **des élections régionales (1<sup>er</sup> et éventuellement 2<sup>ème</sup> tour) destinée aux électeurs de la ville de CHERBOURG** (environ 26 770 électeurs).

Ce lot 4 est réservé, en application de l'article 15 du code des marchés publics, « aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L 5213-13, L 5213-18, L 5213-19 et L 5213-22 du code du travail et L 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales »

#### 4-4. : MODIFICATIONS DE DETAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, soit d'apporter au dossier de consultation des modifications de détail, **jusqu'à 5 jours au plus tard avant la date fixée pour la remise des offres**, soit d'apporter des modifications importantes au dossier de consultation en reportant la date limite fixée pour la réception du dossier. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

---

#### **ARTICLE 5 – VALIDITE DES OFFRES**

---

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres à l'article 7 ci-après.

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Chaque entreprise qui en fait la demande, par courrier, téléphone, courriel ou télécopie, reçoit un dossier de consultation des entreprises. Le retrait du dossier est possible à l'adresse ci-dessous :

PREFECTURE DE LA MANCHE  
Direction des libertés publiques et de la réglementation  
Bureau de la citoyenneté , des étrangers et des élections  
3, place de la préfecture – CS 10419  
50009 SAINT-LO CEDEX  
(Tél. : 02.33.75.47.21 , fax : 02.33.75.47.17 courriel : [magali.anne@manche.gouv.fr](mailto:magali.anne@manche.gouv.fr))

Il est également téléchargeable sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr/> . Il est publié sur le site internet du bulletin officiel des annonces de marchés publics : <http://www.boamp.fr/>, sur le site du journal officiel de l'union européenne [http://www.journal-officiel.gouv.fr/lois\\_decrets\\_marches\\_publics/appel-offre-europeen.htm](http://www.journal-officiel.gouv.fr/lois_decrets_marches_publics/appel-offre-europeen.htm) et sur le site internet de la préfecture de la Manche : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)

Les offres seront présentées impérativement en euros. Elles seront rédigées intégralement en langue française.

La proposition sera transmise sous pli cacheté dans les conditions prévues ci-dessous :

**\* Candidature :**

Les éléments constitutifs de la candidature qui permettent d'apprécier la capacité des postulants :

- lettre de candidature (imprimé DC1) dûment complétée, datée et signée,
- déclaration du candidat (imprimé DC2),
- éventuellement déclaration de sous-traitance (imprimé DC4) dûment complété, datée et signée,
- extrait K-bis
- références et certificats de capacité. Le candidat justifiera, par tous moyens, de ses capacités professionnelles, techniques et financières,
- le cas échéant, certifications de qualités ou équivalents,
- les pouvoirs habilitant le candidat à engager la société,
- Pour les lots 2 et 4, les justificatifs du statut d'entreprise adaptée ou d'établissement et service d'aide par le travail

*Il est précisé aux candidats qu'ils peuvent se procurer les formulaires DC à l'adresse mél suivante :* <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

**\* Offre :**

Les éléments constitutifs de l'offre :

- l'acte d'engagement (DC3) signé et son annexe financière,
- le signataire de l'acte d'engagement est celui dont le nom figure en page 2 cadre B du DC3. Dans le cas contraire, une procuration ou copie de la délégation de signature doit être jointe,
- un bordereau des prix (annexe 1 à l'acte d'engagement) complété, paraphé et signé. Il sera proposé un prix hors taxe pour 12 documents et un prix hors taxe par document supplémentaire à mettre sous pli,

- un mémoire technique relatif à la compréhension des besoins de la préfecture, aux moyens humains et logistiques qui seront mis en place pour assurer la constitution et la livraison d'un nombre important de plis ainsi qu'au calendrier prévisionnel d'exécution des prestations utilisées pour répondre à l'obligation de résultat contenu dans le cahier des clauses particulières,
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

Dans le cadre d'une offre commune, et quelle que soit la forme du groupement, l'un des prestataires membre du groupement est désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire pour l'exécution du marché. Il représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les membres du groupement fournissent chacun au mandataire une habilitation à les représenter dans le cadre de la procédure. Devront figurer explicitement dans cette habilitation le nom et les références publicitaires de la présente consultation.

Le mandataire devra présenter ses habilitations avec ses documents de candidature.

Toutes les propositions devront être transmises sous pli cacheté dans les conditions prévues à l'article 7, ci-après.

---

## **ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS**

---

Les plis seront présentés sous enveloppe fermée portant la mention « MARCHE PUBLIC– NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER - ELECTIONS EUROPENNES DE 2014 ET REGIONALES DE 2015».

Ils devront parvenir au plus tard le :

**MARDI 3 DECEMBRE 2013 à 12 heures** à l'adresse suivante :

PREFECTURE DE LA MANCHE  
Direction des libertés publiques et de la réglementation  
Bureau de la citoyenneté, des étrangers et des élections  
3, place de la préfecture – CS 10419  
50009 SAINT-LO CEDEX

- soit par voie postale sous pli recommandé,
- soit déposés contre récépissé tous les jours ouvrés de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h (se présenter à l'accueil général de la préfecture et demander le bureau des élections )

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à l'expéditeur, sans avoir été ouverts.

---

## **ARTICLE 8 – OUVERTURE DES PLIS – JUGEMENT DES OFFRES**

---

### **8-1. : OUVERTURE DES PLIS**

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, pourront être éliminés :

- les plis ne comprenant pas l'ensemble des pièces demandées, dûment signées,
- les plis dont le contenu d'au moins une des pièces du dossier de consultation aura fait l'objet de modifications, altérations ou réserves de la part du soumissionnaire.

#### **8-2. : CLASSEMENT DES OFFRES**

Les critères retenus sont les suivants :

- 1°) **40 % pour les délais de livraison à la Poste dans la limite des délais fixés par le CCTP et annoncés dans le calendrier contractuel figurant à l'acte d'engagement. Plus les délais sont courts, mieux le candidat est noté.**
- 2°) **40 % pour les prix proposés**
- 3°) **20 % pour la valeur technique jugée en fonction de la compréhension des besoins, des moyens techniques et humains affectés aux opérations, des références et expérience de la société. Ces éléments doivent être indiqués dans le mémoire technique demandé à l'article 6 du règlement de consultation.**

En cas d'erreur dans le calcul de la T.V.A., celle-ci sera rectifiée au moment de l'analyse des offres.

#### **8.3. : Offres anormalement basses**

Conformément aux dispositions de l'article 55 du code des marchés publics, si une offre paraît anormalement basse au pouvoir adjudicateur, celui-ci peut demander par écrit au candidat concerné les précisions qu'il juge opportunes et vérifier les justifications fournies.

---

### **ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

**Les candidats peuvent demander toutes les précisions qu'ils jugent utiles à l'établissement de leur offre, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis, et obligatoirement par l'intermédiaire de la plate-forme des achats de l'État : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou auprès de :**

Mme MAGALI ANNE	<b>TELEPHONE : 02 33 75 47 21</b> <b>TELECOPIE : 02 33 75 47 17</b> Mail : magali.anne@manche.gouv.fr
Mme BEATRICE LEMARQUAND	<b>TELEPHONE : 02 33 75 46 68</b> <b>TELECOPIE : 02 33 75 47 17</b> Mail : Beatrice.lemarquand@manche.gouv.fr

Une réponse sera donnée en temps utile à tous les candidats qui se sont identifiés lors du retrait du dossier de consultation et au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, d'où l'importance pour tout candidat de s'identifier sur la plate-forme des achats de l'État.

## **ARTICLE 10 – EXECUTION DU MARCHÉ**

---

Le pouvoir adjudicateur définit par bon de commande le nombre de documents à mettre sous pli et le nombre de plis à réaliser, ainsi que la période durant laquelle l'opération pourra être réalisée et la date limite de fin de prestation.

Le pouvoir adjudicateur transmettra le bon de commande par télécopie au titulaire du présent marché. Cette communication interviendra, au plus tard, à la date de publication de la liste des candidats aux différentes élections. Le bon de commande original sera expédié par courrier classique.

---

## **ARTICLE 11 – MODE DE REGLEMENT**

---

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours (décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 modifié) à compter de la date de réception de la facture par le pouvoir adjudicateur. Le non-respect de ce délai entraînera le paiement d'intérêts moratoires calculés sur la base du taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne augmenté de 8 points. Cependant les intérêts moratoires d'un montant inférieur à 5 euros ne seront pas mandatés.

Cachet et signature du candidat

Pour le préfet et par délégation

Le secrétaire général

Christophe MAROT